Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_266-DE

Délibération n° 2025.266

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_266-DE

Fougères Agglomération **2025.266**

2025.266 - Zone d'activités de Plaisance - Vente d'un terrain à la société NOMADE AGENCEMENT

Créée en 2024 par **M. Vincent HEURTIER**, la société **NOMADE AGENCEMENT** est spécialisée dans la conduite de projets d'agencement mobilier (cuisines, boutiques, franchises, etc.).

Elle accompagne ses clients – principalement des professionnels situés en région parisienne – depuis la formalisation de leur projet jusqu'à la réalisation, en coordonnant différents intervenants : dessinateurs, menuisiers et poseurs.

Actuellement établie au domicile de son dirigeant, à Saint-Sauveur-des-Landes, l'entreprise souhaite disposer de locaux adaptés à son développement. Elle envisage notamment de **recruter 1 à 2 salariés** à court terme et d'augmenter ses capacités de **stockage et de production**.

Le projet porte sur la **construction d'un bâtiment d'environ 450 m²**, comprenant :
- deux ateliers de 150 m² chacun,
- et 150 m² de bureaux et locaux sociaux.

L'entreprise occuperait un atelier et proposerait le second à la location à une activité complémentaire.

Pour la réalisation de ce projet, M. HEURTIER sollicite **l'acquisition d'un terrain de 1 350 m² situé au sein de la parcelle cadastrée YM-93**, propriété de Fougères Agglomération, dans la zone d'activités de Plaisance à Saint-Sauveur-des-Landes.

Plan de situation



Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_266-DE

La cession de ce terrain est **au prix de 30 € HT /m²**, soit environ 40.500 € HT, avant bornage définitif.

Ce prix s'entend **hors frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux**, lesquels resteront à la charge de l'acquéreur.

Fougères Agglomération déclare opter pour l'application de la TVA sur le prix total, conformément à l'instruction n°3-9-10 du 29 décembre 2010.

Vu l'avis de France Domaine du 10/11/2025 ;

Vu l'avis de la Commission « Attractivité économique et emploi – Urbanisme dynamique rurale et territoire numérique » du 25/11/2025.

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 1er décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la vente d'un terrain de 1350 m², issu de la parcelle YM-93 à Saint-Sauveur-des-Landes, au profit de la société **NOMADE AGENCEMENT** ou toute autre personne morale qui s'y substituerait selon les conditions exposées ci-dessus,
- **D'OPTER** pour l'application de la TVA sur le prix total de la cession,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes notariés et documents afférents à cette vente.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU